

ALSTOM SA

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes,
désigné organisme tiers indépendant, sur la
vérification de la déclaration consolidée de
performance extra-financière**

(Exercice clos le 31 mars 2024)



Rapport de l'un des commissaires, aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 mars 2024)

ALSTOM SA

48 rue Albert Dhalenne
93400 Saint Ouen

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ALSTOM SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 mars 2024, (ci-après respectivement les « informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations, notamment en matière d'émissions carbone, sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques,

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – *Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes et se sont déroulés entre septembre 2023 et mai 2024 sur une durée totale d'intervention de 18 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une centaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Développement Durable et RSE, Eco-conception, Ethique & Conformité, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et Achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques (Solutions bas-carbone, Résilience des actifs, Éco-design et économie circulaire, Biodiversité, Recrutement, engagement et rétention, Développement des collaborateurs, Contribution au développement local, Diversité et égalité des chances, Relations avec les communautés locales, Éthique et conformité, Achats Responsables, Droits Humains, Relations avec les clients, Sécurité ferroviaire et Mobilité plus saine, et Évasion fiscale), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités, à savoir Salzgitter et Stendal en Allemagne, Vienna en Autriche, REM Project Montreal au Canada, Cairo Monorail en Egypte, TIS Madrid en Espagne, Crespin, Helion, IBRE, Saint-Ouen et Villeurbanne en France, Vadodara, Savli et Kolkata en Inde, Fez au Maroc, Derby, Glasgow, Manchester, et Midlands au Royaume-Uni, Vaesteras en Suède, et Hornell aux États-Unis.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Salzgitter et Stendal en Allemagne, Vienne en Autriche, REM Project Montreal au Canada, Cairo Monorail en Egypte, TIS Madrid en Espagne, Crespin, Helion, IBRE, Saint-Ouen et Villeurbanne en France, Vadodara, Savli et Kolkata en Inde, Fez au Maroc, Derby, Glasgow, Manchester, et Midlands au Royaume-Uni, Vaesteras en Suède, et Hornell aux États-Unis, et couvrent entre 17% et 30% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

ALSTOM SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 mars 2024 - Page 5

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2024

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, followed by a blue handwritten signature that reads "C Haaser".

Cédric Haaser
Associé

A blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, followed by a blue handwritten signature that reads "A Castellino".

Aurélie Castellino
Associée Reporting de durabilité

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

- Part d'électricité d'origine renouvelable, Emissions des Scopes 1&2 (ktCO₂e) en valeur et variation en % (vs 2022-2023), Détail des consommations d'énergie, Intensité énergétique du groupe, Part des collaborateurs d'Alstom travaillant sur des sites ou des projets certifiés ISO 14001 ;
- Taux de réduction de la consommation d'énergie des solutions, l'intensité des émissions de CO₂e des solutions de transport passager vendues (gCO₂/pass.km), Intensité des émissions de CO₂e des solutions de transport fret vendues (gCO₂/tonnes.km), Distribution géographique des émissions de scope 3 du matériel roulant, Émissions scope 3 relatives aux achats de biens et services (ktCO₂e), Total émissions de CO₂e scope 3 amont et aval, Intensité des émissions de CO₂e des biens et des services achetés (gCO₂e/€);
- Nombre de catastrophes naturelles générant plus de 2 millions d'euros en dommages produits et pertes d'exploitation ;
- Part des nouvelles solutions développées couvertes par une démarche d'écodesign, Part de contenu recyclé dans le matériel roulant nouvellement développé, Part de produits vendus sur l'exercice 2022-2023 pouvant être réutilisés ou recyclés ;
- Part d'unités couvertes par une cartographie des zones clés pour la biodiversité ;
- Taux d'accidents déclarés – TRIR, Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt – TF1, Nombre d'audits formels AZDP conduits durant l'exercice fiscal, Part de collaborateurs d'Alstom formés aux activités à haut risque à l'aide du module de formation en ligne, Nombre de maladies professionnelles reconnues durant l'année calendaire, Nombre d'accidents professionnels graves, Nombre de décès accidentels au travail, Taux d'absentéisme, Résultats de l'enquête d'engagement annuelle ;
- Nombre de pays certifiés "Top Employer";
- Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur, Net Promoter Score relatif aux formations, Part des collaborateurs ayant suivi une formation, Nombre total d'heures de formation ;
- Part des femmes : managers, cadres et ingénieures, Part des femmes dans l'effectif total, Part des femmes cadres-dirigeantes et postes de direction, Écart salarial hommes-femmes pour les cadres et ingénieurs;
- Part des achats régionaux par région (aux fournisseurs externes de niveau 1), Nombre d'emplois générés de façon directe, indirecte et induite selon une étude externe ;
- Nombre de bénéficiaires des programmes sociaux, Nombre de plans d'actions nationaux pour les communautés mis en œuvre ;
- Nombre d'ambassadeurs Éthique et Conformité, Part des nouveaux collaborateurs formés lors des formations en présentiel « E&C class », Taux de déploiement des revues d'intégrité ;
- Part des sites fournisseurs couverts par l'évaluation de la RSE (screenings de l'ADIT, évaluations EcoVadis et/ou audits RSE sur site), Nombre d'évaluations EcoVadis réalisées en 2023/24, Part du montant des achats couvert par les fournisseurs référencés ayant signé la Charte d'éthique et de développement durable, Part des équipes chargées des achats formées aux Achats Responsables, Nombre de fournisseurs inscrits au programme de formation aux achats responsables Alstom;
- Nombre d'audits sociaux internes sur site des sous-traitants, Nombre d'audits sociaux externes sur site des sous-traitants et fournisseurs, Nombre d'alertes dans les domaines du non-respect des droits humains, de l'exploitation des enfants, du travail forcé, de la liberté d'association reportés par la Procédure d'Alerte et l'enquête sociale menant à une investigation interne, Nombre de pays ayant obtenu le label « Engagé RSE » de l'AFNOR pour leur conformité avec la norme ISO 26000 ;
- Net Promoter Score (NPS) moyen, Nombre de projets couverts par une enquêtes de satisfaction clients ;
- Part des revues sécurité "OK", Nombre de revues de sûreté réalisées et enregistrées, Taux de participation à la formation en ligne Sécurité ferroviaire d'Alstom ;
- Taux d'imposition effectif ; Absence de signalement de cas d'évasion fiscale.

Informations qualitatives (actions et résultats) pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

- Présentation interne de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le site de Wroclaw fin 2023, Ensemble des prévisions réalisées par région portant sur les dépenses à venir d'investissement (CapEx) et d'exploitation (OpEx) liés à la réduction d'énergie et de CO₂ ;
- Février 2024, livraison de la première rame destinée au métro de Meerut à la National Capital Region Transport Corporation (NCRTC) en Inde ; 18 octobre 2023, présentation du premier Train Régional (TER) à batterie aux Rencontres Nationales du Transport Public, à Clermont-Ferrand ; Gain du prix 2023 de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) pour la durabilité environnementale, au titre du Coradia iLint d'Alstom, le premier train à hydrogène au monde ;
- Analyse Cat Nat et screening des risques climatiques futurs de ses actifs, instruction sur « l'environnement et l'adaptation climatique » rédigée par un groupe d'experts en conception environnementale et climatique ;

- Développement d'un outil Carbone simplifié afin d'évaluer rapidement les différentes versions de traction du matériel roulant", Développement d'un module (formation à l'éco-conception et aux procédés circulaires) à destination des fournisseurs ;
- Stratégie RSE - pilier biodiversité avec l'identification des principaux sites sélectionnés pour un diagnostic biodiversité plus approfondi ; Webinaire interne de sensibilisation à la biodiversité;
- Nouvelle campagne de formation environnementale des professionnels de l'ESS lancée en 2023/2024 ; La nouvelle feuille de route APSYS d'Alstom ; Au cours de l'exercice 2023/24, publication d'une nouvelle norme groupe sur la santé et le bien-être à l'échelle mondiale qui couvre l'organisation, la santé mentale, la gestion du stress, les conditions physiques, etc ;
- Une politique révisée de vérification des antécédents utilisée pendant le processus de sélection des candidats ; Accords européens conclus en central sur des projets de transformation ou d'adaptation des effectifs ;
- En 2023/24, mise à jour de l'outil 360° avec l'ajout des compétences du modèle de leadership AIR ; formation de membres des ressources humaines à l'animation d'une session de débriefing ; le « Minds-Up World Challenge ».
- Lancement du programme « Mind the Glass » ; le programme AME Women's Leadership de l'initiative de New America,
- Journée des fournisseurs à Riyad en juillet 2023, pour célébrer la collaboration et l'excellence, renforcer et diversifier son réseau de fournisseurs et souligner son engagement en faveur de la localisation ; Premier grand événement de promotion externe de la collaboration avec les startups d'Alstom ;
- Projets de la fondation Alstom sélectionnés lors du conseil d'administration 2023 – exemples : Ukraine / France / Brésil / Kazakhstan, Exemples Alstom CCAP 2023/2024 ;
- Mise en place d'un comité de discipline en tant qu'organe de direction habilité à examiner les cas de non-respect du code d'éthique ; Lancement du douzième exercice du programme d'intégrité d'Alstom;
- Remise du prix Alstom du développement durable au groupe Schneider Electric lors de la journée mondiale des fournisseurs organisée en octobre 2023 à Casablanca ; Mises à jour des grilles utilisées pour la sélection des fournisseurs pour renforcer les critères RSE, depuis octobre 2023 ;
- Mise en place du Comité de vigilance en mai 2023; En 2023/24, renforcement de due diligence renforcée sur les appels d'offres, Maintien de la certification ISO 37001 ;
- Création d'un portail dédié proposant des services digitaux aux clients ; Offre de formations techniques (hard skills) et comportementales (soft skills) aux clients et organisations partenaires ;
- Plan d'actions annuel pour une mobilité plus saine de la sécurité ferroviaire ;
- Dépôt du rapport pays par pays auprès de l'administration fiscale française au titre de l'exercice fiscal 23/24



Rapport d'assurance modérée d'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales et environnementales publiées dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Au Conseil d'Administration d'Alstom SA
ALSTOM SA
48 rue Albert Dhalenne
93400 SAINT-OUEN

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Alstom SA (ci-après « l'entité ») et en réponse à votre demande, nous avons réalisé des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales et environnementales publiées dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel (ci-après « le rapport de Durabilité ») pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (ci-après « les Informations de Durabilité Sélectionnées ») et présentés ci-dessous :

Les informations sociales sélectionnées par l'entité sont les suivantes :

- Effectif total à fin mars 2024 et répartition par catégorie et genre ;
- Nombre d'embauches en CDI, nombre de démissions, et nombre de licenciements hors économiques au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- Pourcentage des collaborateurs couverts par une convention collective nationale ou un accord d'entreprise au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Les informations environnementales, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, sélectionnées par l'entité sont les suivantes :

- Consommations d'eau du réseau public, de nappe phréatique et de surface ;
- Emissions de COV ;
- Production de déchets dangereux et non-dangereux et de déchets dangereux et non dangereux valorisés.

Notre mission ne couvre ni les informations relatives à des périodes antérieures ni aucune autre information incluse dans le rapport de Durabilité.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations de Durabilité Sélectionnées pour l'exercice clos le 31 mars 2024 sont conformes :

- pour les informations sociales, au « Census Rules » et au « Social Survey indicator protocol » ;
- pour les informations environnementales, au « Environment, Health & Safety Reporting Manual » ;
- et pour l'ensemble des Informations de Durabilité Sélectionnées aux bases de préparation telles que décrites dans les commentaires méthodologiques « Méthodologie » du rapport de Durabilité.

Nous n'exprimons aucune assurance sur les informations relatives à des périodes antérieures ou sur toute autre information incluse dans le rapport de Durabilité.

Préparation des Informations de Durabilité Sélectionnées

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations de Durabilité Sélectionnées permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations de Durabilité Sélectionnées doivent être lues et comprises en se référant aux référentiels méthodologiques « Census Rules », « Social Survey indicator protocol » et le « Environment, Health & Safety Reporting Manual » (ci-après « les Référentiels »), disponibles sur demande au siège de l'entité, ainsi qu'aux bases de préparation telles que décrites dans les commentaires méthodologiques « Méthodologie » du rapport de Durabilité (ensemble « les Critères »).

Limites inhérentes à la préparation des Informations de Durabilité Sélectionnées

Les Informations de Durabilité Sélectionnées peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le rapport de Durabilité.

Responsabilité de la direction de l'entité

Il appartient à la direction de l'entité :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations de Durabilité Sélectionnées, en tenant compte des lois et règlements applicables ;
- d'établir les Informations de Durabilité Sélectionnées conformément aux Critères ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations de Durabilité Sélectionnées ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient :

- de planifier et réaliser la mission de façon à obtenir l'assurance limitée que les Informations de Durabilité Sélectionnées ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'exprimer une conclusion indépendante, basée sur les procédures que nous avons déployées et sur les preuves que nous avons recueillies ;
- de communiquer notre conclusion au Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de l'entité

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations de Durabilité Sélectionnées telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ainsi que la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* émise par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

Indépendance et Contrôle Qualité

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues à l'article L.822-11 du code de commerce, du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que du « Code of Ethics for Professional Accountants » publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants, reposant sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Nous appliquons par ailleurs la norme « International Standard on Quality Management 1 » qui requiert la définition et la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité incluant des politiques et des procédures en matière de règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et de respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Nos travaux ont été effectués par une équipe indépendante et pluridisciplinaire expérimentée sur les sujets d'assurance et de développement durable.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et réalisé nos travaux de manière à prendre en compte le risque d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations de Durabilité Sélectionnées sont conformes au Référentiel. Sur la base de notre jugement professionnel, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- apprécier la pertinence, dans le contexte spécifique de l'entité, des Critères utilisés ;
- mener des entretiens en vue d'obtenir une compréhension des processus mis en œuvre pour collecter et reporter les Informations de Durabilité Sélectionnées ;

- tester, sur la base d'échantillons, une sélection d'information consistant à vérifier la correcte application des définitions et rapprocher ces données des pièces justificatives (factures, relevé de compteur, etc.), et
- apprécier la présentation d'ensemble dans le rapport de Durabilité des Informations de Durabilité Sélectionnées.

Une mission d'assurance modérée a un périmètre d'intervention moins étendu que celui requis pour une mission d'assurance raisonnable et, en conséquence, l'assurance fournie est moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2024

Un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

The image shows the PwC logo (a blue shield with a white checkmark) followed by a blue ink signature that reads "H. Haaser".

Cédric Haaser
Associé

The image shows the PwC logo (a blue shield with a white checkmark) followed by a blue ink signature that reads "A. Castellino".

Aurélie Castellino
Associée Reporting de durabilité